

**Session ordinaire du Conseil municipal  
de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines  
tenue le 10 août 2021, à 19 h 30  
au Centre Jean-Guy-Cardinal  
situé au 156, 3<sup>e</sup> Avenue**

Sont présents :	M. le Maire	Guy Charbonneau
	Mmes les Conseillères	Véronique Baril Julie Boivin Isabelle Hardy
	MM. les Conseillers	Pierre Berthiaume Denys Gagnon Keven Renière
	Le directeur général	Alain Cassista
	La greffière	Geneviève Lazure

---

2021-08-10 - 270

***Ouverture de la séance***

La séance est ouverte à 19h30 par Monsieur Guy Charbonneau, maire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Geneviève Lazure agit comme secrétaire.

2021-08-10 - 271

***Adoption de l'ordre du jour***

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** l'ordre du jour de la présente séance ordinaire;

ADOPTÉ

2021-08-10 - 272

***Adoption des procès-verbaux***

Chaque membre du Conseil ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 13 juillet 2021 et de la séance extraordinaire tenue le 3 août 2021 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, et ce, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume, appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

**D'approuver** les procès-verbaux des séances du Conseil municipal tenues les 13 juillet et 3 août 2021, tels que rédigés;

ADOPTÉ

2021-08-10 - 273

### **Approbation des comptes**

**Attendu** que la liste des comptes payables pour le mois de de juillet 2021 a été transmise à tous les membres de ce Conseil pour vérification;

**Attendu** que toutes les informations pertinentes ont été fournies à cette fin;

**Attendu** qu'un certificat a été émis pour chaque dépense mentionnée sur ladite liste à l'effet que la Corporation dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin, appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

**D'approuver** la liste des comptes préparée par le Service des finances faisant l'objet des numéros de chèques suivants, à savoir:

Chèques numéros	Montants
92 729 à 92 930	1 532 688,32 \$

**D'autoriser** la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit;

ADOPTÉ

2021-08-10 - 274

### **Adoption - Règlement numéro 914-3**

#### **Règlement modifiant le règlement n°914 concernant la gestion des services d'aqueduc et d'égout**

**Attendu** la présentation du projet de règlement n° 914-3 lors de la séance tenue le 13 juillet 2021, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

**Attendu** l'avis de motion donné lors de la séance tenue le 13 juillet 2021 et le dépôt du projet de règlement qui a été fait lors de cette même séance;

**Attendu** que le maire a résumé verbalement le contenu de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** le règlement n° 914-3 modifiant le règlement n°914 concernant la gestion des services d'aqueduc et d'égout;

ADOPTÉ

2021-08-10- 275

### **Adoption - Règlement numéro 961-1**

#### **Règlement modifiant le règlement numéro 961 décrétant le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums**

**Attendu** la présentation du projet de règlement n° 961-1 lors de la séance extraordinaire tenue le 3 août 2021, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

2021-08-10- 275

**Attendu** l'avis de motion donné lors de la séance tenue 3 août 2021 et le dépôt du projet de règlement qui a été fait lors de cette même séance;

**Attendu** que le maire a résumé verbalement le contenu de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

2021-08-10 - 275

(suite)

**D'adopter** le règlement n° 961-1 modifiant le règlement numéro 961 décrétant le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums;

ADOPTÉ

2021-08-10 - 276

**Adoption - Règlement numéro 995-1**  
**Règlement décrétant une tarification pour la réfection des infrastructures sur la rue Lauzon**

**Attendu** la présentation du projet de règlement n° 995-1 lors de la séance tenue le 13 juillet 2021, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

**Attendu** l'avis de motion donné lors de la séance tenue le 13 juillet 2021 et le dépôt du projet de règlement qui a été fait lors de cette même séance;

**Attendu** que le maire a résumé verbalement le contenu de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** le règlement n° 995-1 décrétant une tarification pour la réfection des infrastructures sur la rue Lauzon;

ADOPTÉ

2021-08-10 - 277

**Adoption - Règlement numéro 1014**  
**Règlement décrétant le remplacement des pompes de la station de pompage Gauthier afin de prolonger le réseau sanitaire pour répondre aux besoins liés à la croissance de la Ville et décrétant une dépense de 330 000 \$ et un emprunt du même montant pour en payer le coût**

**Attendu** la présentation du projet de règlement n° 1014 lors de la séance tenue le 13 juillet 2021, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

**Attendu** l'avis de motion donné lors de la séance tenue le 13 juillet 2021 et le dépôt du projet de règlement qui a été fait lors de cette même séance;

**Attendu** que le maire a résumé verbalement le contenu de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** le règlement n° 1014 décrétant le remplacement des pompes de la station de pompage Gauthier afin de prolonger le réseau sanitaire pour répondre aux besoins liés à la croissance de la Ville et décrétant une dépense de 330 000 \$ et un emprunt du même montant pour en payer le coût;

**D'autoriser** le maire ou la mairesse suppléante, la greffière ou la greffière adjointe et la trésorière à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à leurs compétences respectives;

**De décréter** un registre à distance de 15 jours sur le règlement numéro 1014 à compter de la publication d'un avis public à cet effet, le tout conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 2 octobre 2020;

ADOPTÉ

2021-08-10 - 278

**Ordonnance de vente à l'enchère publique**  
**Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes**

**Attendu** que le Conseil municipal a pris connaissance de la liste des immeubles à l'égard desquels des taxes sont impayées, présentée par la trésorière;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

**D'ordonner** à la greffière, conformément à l'article 513 de la *Loi sur les cités et villes*, de procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales et/ou scolaires à l'enchère publique, le **13 octobre 2021 à 10 h**, et ce, en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, sise au 139, boulevard Sainte-Anne, Sainte-Anne-des-Plaines, J5N 3K9;

Les immeubles devant être vendus à l'enchère publique figurent à l'Annexe « 1 » de la présente résolution;

Il sera procédé à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes selon les articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

2021-08-10 - 279

**Mandat à une personne pour acquérir au nom de la ville**  
**Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes**

**Attendu** que la ville peut enchérir et acquérir des immeubles lors de la vente pour défaut de paiement des taxes, conformément à l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

**De nommer** Madame Marie-Eve Charron, mandataire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, en vue d'acquérir, pour et au nom de la ville, tout immeuble qui ne trouvera pas adjudicataire lors de la vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes devant se tenir le **13 octobre 2021 à 10 h**, en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, sise au 139, boulevard Sainte-Anne, Sainte-Anne-des-Plaines, J5N 3K9;

Le mandataire ne sera pas tenu de payer immédiatement le montant de l'adjudication;

Le mandataire ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes, en capital, intérêts, frais et d'un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales;

ADOPTÉ

2021-08-10 - 280

**Adoption du plan d'action 2021**  
**Intégration des personnes handicapées**

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a formé, en 2015, un comité de travail visant la préparation d'un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées;

**Attendu** que ce premier plan d'action a été adopté par le Conseil municipal le 14 juillet 2015;

**Attendu** qu'il y a lieu d'adopter un nouveau plan d'action pour l'année 2021;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

2021-08-10 - 280

(suite)

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines adopte le plan d'action concernant l'intégration des personnes handicapées pour l'année 2021, lequel plan contient également le bilan des mesures prises en 2019-2020, visant la réduction des obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le cadre des activités de la municipalité;

ADOPTÉ

2021-08-10 - 281

### **Engagement de personnel - Surveillants sur appel**

**Attendu** que la Ville doit procéder à l'embauche de nouveaux surveillants pour sa liste de banque de personnel sur appel, et ce, en raison de la disponibilité plus restreinte de son personnel sur appel;

**Attendu** l'offre d'emploi parue dans les divers sites internet et réseaux sociaux pour le poste de surveillant sur appel;

**Attendu** que quelques candidats ont postulé pour ce dit poste dont 3 de Sainte-Anne-des-Plaines, mais que la majorité des candidats se sont désistés;

**Attendu** que 3 candidats ont été convoqués en entrevue par le comité de sélection et composé de Jennyfer Simoneau et Mylène Martin;

**Attendu** les recommandations du comité d'embauche;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

**De** procéder à l'embauche des personnes suivantes :

- Monsieur Christian Lalonde, entrée en poste prévue à la mi-août 2021;
- Monsieur Steven Juneau (pour une période temporaire du 11 juillet au 2 octobre 2021), son entrée en poste ayant eu lieu le 11 juillet 2021;

pour occuper le poste de surveillant sur appel, et ce, afin de combler la banque de personnel sur appel;

**Que** les termes et conditions de cet emploi soient fixés en fonction de la convention collective en vigueur et que leur entrée en fonction ait lieu tel qu'indiqué précédemment;

ADOPTÉ

2021-08-10- 282

### **Autorisation spéciale - Camion(s) de type « Food truck » Regroupement de gens d'affaires de Sainte-Anne-des-Plaines**

**Attendu** que le Regroupement de gens d'affaires de Sainte-Anne-des-Plaines a présenté une demande au Conseil municipal pour la venue de camions de type « Food truck » dans le cadre du marché public qui se tiendra les 15, 22 et 29 août 2021 dans le stationnement derrière la grange Chaumont;

**Attendu** qu'en vertu de la réglementation municipale, une autorisation spéciale du Conseil municipal est requise pour permettre à des camions de type « Food truck » d'opérer sur la place publique;

**Attendu** que le Conseil municipal désire autoriser la venue de camions de type « Food Truck »;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines autorise la venue de camions de type « Food truck » dans le stationnement derrière la grange Chaumont les 15, 22 et 29 août 2021;

2021-08-10- 282

*(suite)*

**Que** copie de cette résolution soit transmise au Service de police Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion, au Service de sécurité incendie ainsi qu'au Service des Travaux publics;

ADOPTÉ

2021-08-10- 283

***Dépôt de rapports divers et procès-verbaux***

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

- Rapport des activités du Service de Sécurité Incendie - Juillet 2021
- Rapport budgétaire au 31 juillet 2021
- Rapport des permis de construction du mois de juillet 2021
- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 21 juillet 2021
- État du trésorier - Vente pour taxes

ADOPTÉ

2021-08-10 - 284

***Adoption du premier projet- Règlement numéro 1015***

***Règlement relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie d'une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux***

**Attendu** que les dispositions de ce règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** le premier projet de règlement n° 1015 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie d'une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux;

**Qu'une** consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public aura lieu pour le projet de règlement numéro 1015;

**Qu'une** assemblée publique de consultation aura lieu lors de l'assemblée municipale du 14 septembre 2021 sur ce projet de règlement;

ADOPTÉ

2021-08-10 - 285

**Approbation - Demandes de permis soumises à un P.I.I.A.**

- 441, boulevard Sainte-Anne
- 56, boulevard Sainte-Anne
- 6944 et 6974, montée Gagnon
- 148, rue Saint-Isidore
- 27, rue Champêtre

**Attendu** que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis aux règlements sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale :

Recommandation CCU	Numéro de résolution (CCU)	Numéro du règlement	Adresse
2021-07-21 (accepté)	2021-075	697-4	441, boulevard Sainte-Anne
2021-07-21 (accepté)	2021-076	697-13-1	56, boulevard Sainte-Anne
2021-07-21 (accepté)	2021-077	697-7	6944 et 6974, montée Gagnon
2021-07-21 (accepté)	2021-078	697-11	148, rue Saint-Isidore
2021-07-21 (accepté)	2021-079	697-6	27, rue Champêtre

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines approuve les recommandations susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

**ADOPTÉ**

2021-08-10 - 286

**Demande de permis de démolition  
199, rang Lepage**

**Attendu** la demande de permis déposée pour la démolition de l'immeuble situé au 199, rang Lepage afin de construire un tout nouveau projet domiciliaire ayant déjà fait l'objet d'une approbation par le Conseil municipal en mars 2021;

**Attendu** que la demande respecte les dispositions prescrites à l'article 42 du règlement numéro 857 sur les permis et certificats;

**Attendu** qu'à la suite d'une recommandation des travaux par le Comité consultatif d'urbanisme, une résolution du Conseil municipal est requise pour le traitement de la demande;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

**Que** le Conseil municipal accepte la demande de démolition du bâtiment principal situé au 199, rang Lepage afin de construire une habitation multifamiliale, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

**ADOPTÉ**



## Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2021-08-10

### *Période de questions*

On procède à la période de questions de l'assistance.

2021-08-10 - 287

### *Levée de l'assemblée*

Il est résolu à l'unanimité :

**De clôturer** la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé.

ADOPTÉ

-----  
Guy Charbonneau, maire

-----  
Geneviève Lazure, greffière